

# SAINT ANDRÉ DU BOIS - FLASH INFO - Décembre 2015



## Agenda de Décembre

Les 4 et 5 décembre

**Détente et Danse** propose un intergym avec Caudrot et St Martial



**le 04 décembre à partir de 19h**

**Soirée dansée TOP 50**

Tarif : 3€ INSCRIPTION OBLIGATOIRE sms ou appel au 06 72 33 18 09  
LIMITE A 90 PERSONNES

**La pétanque Andrésienne** organise un concours de pétanque

**le 05 décembre à partir de 14h** ouvert à tous

- Le 06 décembre – 1er tour Elections Régionales
- Le 13 décembre – 2ème tour Elections Régionales

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h



6 et 13  
Décembre 2015

- Le 18 décembre – Noël des Ecoles à St André du Bois (AAPI)  
à partir de 14h spectacle des enfants suivi d'un repas le soir

- Le 31 décembre – Réveillon de la St Sylvestre organisé  
par le Comité des Fêtes

Réservation avant le 20 décembre : Aurélien 06 71 30 32 01 - Karine 06 49 23 44 75



# JOYEUSES FÊTES !



**\* Présentation des vœux le dimanche 10 janvier 2016 à 16h**

# Le site internet en ligne

Nous vous invitons à le découvrir...

[www.saintandredubois.fr](http://www.saintandredubois.fr)



*Une présentation vous sera faite lors des vœux*

## INFO COMMUNAUTÉ DES COTEAUX MACARIENS

### *FUSION Communauté de Communes :*

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation de la République) fixe le seuil de population d'une Communauté de Communes à 15 000 habitants.

La population de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens s'élève à environ 11 000 habitants.

Le préfet propose un **regroupement de la CDC des Coteaux Macariens avec la CDC du Sud Gironde** (Langon, Villandraut, St Symphorien). Cette nouvelle CDC de 44 communes et 44 420 habitants correspond au bassin de vie de nos habitants.

Des contacts entre ces deux établissements publics de coopération intercommunale ont débuté.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier sur notre site [saintandredubois.fr](http://saintandredubois.fr).



**Conciliateur de justice :** Le nouveau conciliateur, nommé par l'État, est Monsieur Éric CORDONNIER.

Permanence est à la mairie de SAINT-MAIXANT le 3ème lundi de chaque mois. Sur rendez-vous pris au 05.56.62.03.08.

**Son rôle :** trouver une solution amiable pour un différend sur les droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non saisi un juge. Ses services sont totalement bénévoles et il peut intervenir pour des conflits d'ordre civil, commercial, social ou rural tels que des problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Monsieur CORDONNIER reçoit des mails : [ericcordonnier33610@gmail.com](mailto:ericcordonnier33610@gmail.com)

**ÉTRENNES : SOYER VIGILANTS FACE AUX FAUX CALENDRIERS OU TOUT AUTRE (FAUX GENDARMES, FACTEURS, AGENTS EDF, OU AUTRE...) !**

**\* SI CES PERSONNES SE PRÉSENTENT A VOTRE DOMICILE ET QU'ELLES NE PEUVENT VOUS FOURNIR UN JUSTIFICATIF, VOUS POUVEZ LES SIGNALER A LA MAIRIE OU A LA GENDARMERIE AFIN QUE DES CONTRÔLES SOIENT OPÉRÉS.**

## CONGÉS PÉRIODE DES FÊTES

La Mairie sera fermée du  
28/12/2015 au 03/01/2016  
Permanence le 31 décembre de 10 H à 12 H

L'agence postale sera fermée  
du 28/12/2015 au 03/01/2016